

PAR COURRIEL

Québec, le 19 octobre 2021

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 12 octobre 2021

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 12 octobre dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants concernant

(la "Société") :

- Toute information contenue dans les dossiers de l'OPC relativement à toute réclamation, litige ou avis de non-conformité existant et concernant la Société ou encore la Propriété;
- Dans l'éventualité de l'existence d'une réclamation, d'un litige ou encore d'un avis de non-conformité, toute pièce justificative jugée nécessaire pour en faire preuve.

En réponse à votre demande, nous vous informons que nous ne détenons aucun renseignement à propos de ce commerçant.

Notez par ailleurs qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision. Le document intitulé « avis de recours en révision » est joint à la présente et vous fournit plus d'explications.

Veuillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Marjorie Théberge
Responsable de l'accès à l'information
p. j.